

Contrat pour achat de parts sociales

Par Benou06, le 13/10/2016 à 17:41

Bonjour

Je souhaite m'associer en achetant 50% de parts sociales d'une sarl mais je voudrai me protéger un maximum.

Dans ce cas nous serons cogérant non salariés.

J'ai pensé a mettre sur papier des clauses chez un avocat valables pour les deux associés concernant:

- augmentation de la valeur des parts proportionnelle au CA
- priorité a l'associé en cas de vente ou de cession de part
- obligation de vente des parts a l'associé dans le cas d'une incapacité médicale de travailler au sein de la société (accident, maladie grave etc)
- -obligation de vente des parts en cas de vol, detournement de fond, mise en faillite intentionnelle, abus de bien sociaux et toute autre pratique frauduleuse.
- Je pense oublier d'autres clauses, mais je souhaiterai savoir si le fait de signer un " contrat" devant un avocat ou notaire au moment de l'achat est recevable juridiquement en cas de mesentente.

Je vous remerci d'avance.

Par Visiteur, le 13/10/2016 à 18:26

Bir,

N'oubliez pas la non association dans des sociétés concurrentes et la clause de non concurrence.

Pensez aussi à la validité de ce contrat et sa ptorogation éventuelle.